

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-563622

83134
Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9745

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RAMI ABDELKADER

Date de naissance :

Même

Adresse :

Tél. : 0663756856

Total des frais engagés :

Dhs

Dr. Moussa ROUAJI

Spécialiste en Chirurgie

Traumatologie et Orthopédique

164, Rue de la Croix D'erb

Kabir - Casablanca

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

24/08/2021

Nom et prénom du malade :

JANNAL EDDY

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Polyarthralgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 26/08/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/08/2021	2	~	300,00	INP : 09/12/2004 Dr. MOUSSA ROUAJ Spécialiste en Chirurgie et Orthopédique 164, Rue de la Cité Xabir - Casablanca Tél: 0522 80 11 35 - GSM: 06 61 18 41 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Désignation des Services	Montant de la Facture
STE PHARMACIE ZANCA C.J. ZANCA Lotto. Haj Yatef, Rue 6 N° 3 La 64 Casablanca - Tél: 0522 93 19 22	24/08/2021	Dr. MOUSSA ROUAJ Spécialiste en Chirurgie et Orthopédique 164, Rue de la Cité Xabir - Casablanca Tél: 0522 80 11 35 - GSM: 06 61 18 41 04	282,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
	27/08/2021	X 6	60-

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

CLEFS
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

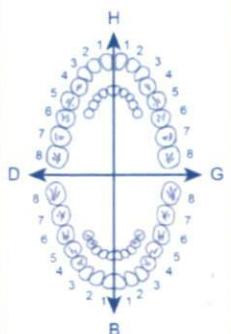
FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

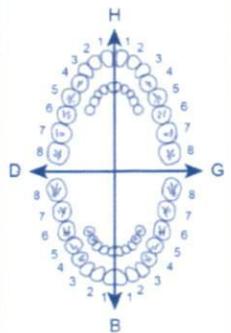
DATE DE
L'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H 1 2 3 4 5 6 7 8
25533412 21433552
00000000 00000000
D 1 2 3 4 5 6 7 8
00000000 00000000
B 1 2 3 4 5 6 7 8
35533411 11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Moussa ROUADI
MEDECIN

Spécialiste en Chirurgie

Traumatologique et orthopédique

Diplômé de la Faculté de Médecine de Grenoble

AUT N° 13751

24/08/2021

الدكتور موسى رواجي
طبيب

وجراح اخصاصي في إنشقاق
وأمراض العظام والمفاصل
خريج كلية الطب بكرهونيل

AUT N° 13751

الدار البيضاء، في Casablanca, le

Jamaleddyn fatima

46,90 X 2 1/ XENID INJ N 2

Une IM) PAR JOUR DURANT 12 JOURS

51,00 X 2 2/ COLTRAX INJE 2 BOITES

UNE IM JOUR DURANT 12 JOURS

1 ET 2 A MELANLGER DANS LA MEME SERINGUE

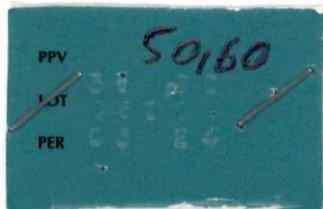
36,00 X 3/ 12 seringues jetable S DE 10 CC

4/OEDES UNE GELULE PAR J 14

50,60 5/ PRINCI B fort une boite un cpx2 par j

CONTROLE LE 10/09/2021

282,40



1/ LOT : 1349
PER : 10/22
PPV : 46,90 DH

2/ LOT : 1349
PER : 10/22
PPV : 46,90 DH

3/ LOT 102320
UT-AV 04.2024
PPV 51,00 DH



رقم 164، زنقة لاكروا، درب الكبير - الهاتف : 06 61 16 41 64 - ج س م : 05 22 80 11 35 - الدار البيضاء

164, Rue de la Croix Derb El Kabir - Tél.: C. 05 22 80 11 35 / GSM: 06 61 16 41 64 - CASABLANCA